



SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT SUR LES LIEUX DE TRAVAIL



MODULE DE FORMATION
E-LEARNING

Formation obligatoire
Article R4141-17 du Code du travail

Généralités

- **Support :** E-learning
- **Durée :** 15 minutes
- **Année :** 2010 (janv.)
- **Tarif :** Nous consulter

Plus d'informations au
02.41.20 .06 .20

Les minutes qui suivent la survenue d'un accident sont essentielles pour les chances de survie. Savoir donner l'alerte en cas d'accident : le rôle du premier témoin est primordial au bon déroulement de la chaîne de survie.

Chacun d'entre nous peut être confronté à cette situation, que ce soit au travail, à la maison ou sur la route. C'est pourquoi, il est indispensable de maîtriser les réflexes de premiers secours.

Quelle que soit la situation d'urgence, il importe d'apprécier correctement la situation et d'agir vite.

Formation obligatoire (Article R4141-17)

La formation à la sécurité sur les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre a pour objet de préparer le travailleur à la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication sur les lieux du travail.



Public

Ce module s'adresse à toute personne ne disposant d'aucune connaissance particulière face à une victime.

Objectifs de la formation

À la suite de ce module, l'apprenant sera capable de :

- Déterminer l'importance du rôle du premier témoin ;
- Savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire en attendant l'arrivée des premiers secours ou des secouristes du travail.

Contenu du module

Partie 1 : Formation

Chapitre 1 : La chaîne des secours

La chaîne des secours
Les services de secours

Chapitre 2 : Le secours en entreprise

L'organisation des secours en entreprise
Le sauveteur secouriste du travail

Chapitre 3 : Le rôle du premier témoin

Le rôle du premier témoin
Protéger
Alerter
Secourir dans la limite de ses capacités

Le module de formation est complété par un document de synthèse à télécharger. L'apprenant pourra consulter ce document dès que nécessaire.



Partie 2 : Évaluation

À l'issue de la formation, l'apprenant est évalué. L'analyse des résultats obtenus permet, quand il y a lieu, de mettre en place les mesures correctives adaptées. Un test de positionnement des connaissances - proposé avant la formation - peut également compléter ce module.

Média

Ce module de formation est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D, photographies. Des synthèses, des tests non notés et des exercices pratiques (manipulations) complètent chaque chapitre.

Mode d'utilisation

Formez vos apprenants via une plate-forme de formation à distance conforme à la norme SCORM (standard international en matière de conception de cours et de plates-formes e-learning).

Ce module e-learning peut être :

- installé sur la plate-forme mise à disposition par Fictis Prévention ;
- installé sur votre plate-forme.

Personnalisation du module

Ce module peut être personnalisé tant sur le fond que sur la forme, nous pouvons intégrer :

- vos spécificités propres : établissement, risques, consignes, ...
- votre charte graphique.

Produits connexes

Complétez votre formation avec :

- Module e-learning « Prévention du stress au travail » ;
- Module e-learning « Condition de circulation des personnes sur les lieux de travail » ;
- Module e-learning « Prévention des risques liés à l'activité physique : PRAP/Gestes et postures » ;
- DVD « Sauvetage secourisme du travail : études de cas » ;
- DVD « Prévention des risques professionnels » ;
- DVD « Prévention des risques liés au travail sur écran » ;
- DVD « Prévention des risques liés à l'activité physique : PRAP/Gestes et postures ».

